

*République Française - Département du Rhône*

**Commune de Saint Laurent de Mure**  
**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

**Séance du 30 Janvier**

**L'an deux mille vingt cinq**

**à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, située 2 Route d'Heyrieux à Saint Laurent de Mure, sous la présidence de Patrick FIORINI, maire de la commune.

**Présents :** Patrick FIORINI, Sylvie FIORONI, Jean-David ATHENOL, Jacques GOLIASSE, Catherine REMBOWSKI, Alexandre BOTELLA, Jean-Luc GUILLOUZOUIC, Julien FARDEL-BRIOT, Noël SAUZET, Marie-Ange COSCO-FALCONE, Ghislaine MONTELLANICO, Camille LECUNFF-GUILLARD, Henri MONTELLANICO, Sophie BOULMER, Alain MIRMAN, Jeanine TRUCHET, Emmanuel ROBERT, Aurélia DUCHET, Martine GAUTHERON, Franck SARRUS, Elma SOURD, Pascal LUC-PUPAT, Quentin BROIZAT, Jean-Philippe BERTUZZI.

**Procurations :** Delphine DESCOMBES a donné procuration à Noël SAUZET, Isabelle DELATTRE a donné procuration à Catherine REMBOWSKI, Jack CHEVALIER a donné procuration à Franc SARRUS, Stéphane CENCELME a donné procuration à Julien FARDEL-BRIOT

**Excusé(e)s :**

**Absent :** Nadia BOUREGAA

**Secrétaire de séance :** Alain MIRMAN

**Date de la convocation :** 23/01/2025

**Date d'affichage :**

---

**006/2025 – AVIS DE PROJET ARRETE DE PLAN DE MOBILITE DES TERRITOIRES LYONNAIS**

Madame Sylvie FIORONI indique que, par un courrier du 02 décembre 2024, a été sollicité l'avis du conseil municipal de la commune de Saint Laurent de Mure sur le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais, arrêté par le conseil d'administration de SYTRAL Mobilités le 21 novembre 2024.

Au regard des enjeux présentés par ce document stratégique, la commune de Saint Laurent de Mure a souhaité que ses préoccupations s'expriment à travers une contribution générale, établie à l'échelle du territoire.

Cet avis fera ainsi l'objet d'une délibération du conseil de la Communauté de Commune de l'Est Lyonnais (CCEL), lors de sa séance du 25 février 2025, au regard des compétences exercées par cette collectivité, et de son statut d'autorité organisatrice de la mobilité,

La commune de Saint Laurent de Mure a d'ores-et-déjà souligné, auprès de la CCEL, la nécessité d'appréhender les spécificités de notre territoire, qui constitue (avec la Métropole de

Lyon et la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon) le bassin de mobilité « de l'agglomération lyonnaise ». En particulier, des objectifs de report modal adaptés, distincts de ceux affichés pour la Métropole de Lyon, devront être définis.

**VU l'exposé préalable de Mme Fioroni ;**  
**VU la compétence mobilité de la CCEL ;**

**Le Conseil Municipal a délibéré et voté à l'unanimité :**

- **AUTORISER** la CCEL à émettre un avis pour le compte de la mairie de Saint Laurent de Mure, sur le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais, arrêté par le conseil d'administration de SYTRAL Mobilités lors de sa séance de conseil du 25 février 2025.

Le 30 janvier 2025

Patrick FIORINI,  
Maire

